

Loi d'exception

Articles

Le 2 octobre 2006 | | 10 messages

Le Sénat américain a approuvé une nouvelle loi qui autorise les tribunaux militaires d'exception. Le parti démocrate, opposé au président Bush et les défenseurs des droits de l'homme dénoncent cette nouvelle loi. Ils demandent l'avis de la Cour Suprême.



Photo : Belga

Le président américain Georges W. Bush parle de victoire. Et « d'outil essentiel de la guerre contre le terrorisme ». Les défenseurs des droits de l'homme et les sénateurs démocrates parlent, eux, de victoire du terrorisme. De quoi s'agit-il ? Le Sénat américain a approuvé une loi qui autorise les tribunaux militaires des Etats-Unis. Cette loi permet aussi d'interroger des prisonniers sous la « contrainte ». La définition du mot « contrainte » n'est pas claire. Donc, il y a danger d'interrogatoires violents, des interrogatoires qui risquent de faire avouer des prisonniers qui n'ont en réalité pas fait ce qu'on leur reproche.

En plus, cette loi vise les « ennemis combattants illégaux ».

Ce sont les personnes qui « ont violé le droit de la guerre, commis un acte hostile contre les Etats-Unis ou soutenu volontairement et matériellement

des terroristes engagés dans une action hostile contre les Etats-Unis ». Mais c'est quoi, « commettre un acte hostile contre les Etats-Unis » ? Ce sont les autorités et les tribunaux militaires d'exception qui en décideront.

Cette nouvelle loi américaine pourrait être annulée par la Cour suprême des Etats-Unis. En effet, les défenseurs des droits de l'homme et les sénateurs opposés à Bush ont annoncé qu'ils allaient demander l'avis de la Cour suprême sur la nouvelle loi. Et, en juin dernier, la Cour suprême avait déjà jugé hors la loi les tribunaux militaires d'exception.

Aucun droit n'est garanti

Pourquoi demander l'avis de la Cour suprême ? Parce qu'il s'agit d'un terrible recul des droits de l'homme, dans un pays qui passe pour être celui de la liberté. Depuis la Seconde guerre mondiale, c'est la première fois qu'une loi permet aux Etats-Unis de ne pas respecter le système normal de la justice. En plus, les personnes visées par cette loi n'ont même pas le droit de se défendre, d'avoir des avocats. Autrement dit, les tribunaux militaires d'exception ont tous les pouvoirs contre eux, sans aucun respect des conventions internationales.

Cette loi n'est pas une victoire de la lutte contre le terrorisme, mais une victoire du terrorisme. Les terroristes veulent obliger les Etats démocratiques à ne pas respecter les droits de l'homme et la démocratie. Ce n'est donc pas le président Bush qui a gagné. Ce sont les terroristes !

Marc Vandermeir

Guantanamo est une base militaire des Etats-Unis, sur l'île de Cuba. Depuis 2001, début de la guerre en Afghanistan, des centaines de personnes ont été arrêtées et enfermées à Guantanamo. Beaucoup de prisonniers n'ont pas de droit à la défense et on ne sait pas ce qui leur est vraiment reproché. Ces prisonniers sont souvent interrogés de façon musclée. Les droits de l'homme et les accords internationaux, en particulier la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre ne sont pas respectés.

La France, entre autres, a critiqué les conditions de détention à Guantanamo et les tribunaux militaires américains. Or, il semble que des agents des services secrets français auraient eux aussi mené des interrogatoires musclés à Guantanamo. Plusieurs prisonniers français ont été enfermés à Guantanamo. Tous ont été libérés car rien n'a pu être retenu contre eux. Le gouvernement français a dit qu'il avait tout fait pour aider ces prisonniers. Notamment en organisant des rencontres avec les services secrets français.

Mais on a appris, la semaine dernière, que ces rencontres étaient en réalité des interrogatoires menés avec l'accord des militaires américains et en leur présence. Autrement dit, les autorités françaises ont été, d'une certaine façon, complices du système de la prison de Guantanamo. Un système qu'ils dénonçaient par ailleurs. L'affaire pourrait bien mettre certaines autorités françaises en difficulté. Car les anciens détenus français ont décidé d'attaquer l'Etat français en justice. Et en France, on est à huit mois des élections présidentielles françaises...